

Faire une demande de subvention




L'université vous mets à disposition des fonds sur demande, alors pourquoi passer à côté? On est là pour vous aider à remplir le document simplifié pour cette année 2023-2024 !

Pour toute demande, il faut respecter ses 4 règles :



- 1** Prévoir suffisamment de temps avant la CVE pour programmer cet évènement et assurer un dossier en béton acceptable par la Commission (pour rappel, il y a un commission CVE par mois)
- 2** Prendre connaissance du cadrage de la CVE accessible en ligne : vous saurez ce que vous avez droit de demander, et dans quelles mesures.
- 3** Renseigner les informations primordiales : si on vous les demande, c'est qu'elles sont nécessaires pour défendre votre projet !
- 4** Etre à jour vis à vis de l'université : Faire un bilan de votre ancien évènement financé s'il y a lieu, et être assuré pour tout évènement.

Les seuls documents à fournir avec le formulaire de demande sont :

-  Présenter le bilan financier équilibré disponible dans le formulaire.
-  Fournir les devis
-  Fournir son RIB

 ***N'hésitez pas à échanger directement avec le service de vie Associative pour élaborer votre dossier, vous n'êtes pas seul !***

